

Rôle

Le SESSAD a pour mission d'accompagner des enfants handicapés moteurs de 2 à 16 ans :

- sur leurs lieux habituels de vie (domicile, assistante maternelle, crèche, halte-garderie, école, collège, lycée, club de loisirs etc...) :
- en permettant une prise en charge globale,
- en favorisant le développement psychomoteur de l'enfant en vue d'une autonomie motrice sociale et culturelle,
- en aidant l'intégration en milieu ordinaire,
- en soutenant les familles en difficulté pour éviter l'isolement,
- en accompagnant l'enfant et sa famille à la sortie du SESSAD vers une structure adaptée.



Missions

Le SESSAD propose des accompagnements médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et éducatifs, adaptés aux besoins de chaque enfant.



Lorsque la famille reçoit la notification MDPH, elle contacte le SESSAD et :

- une rencontre avec la direction est programmée, et l'enfant est inscrit sur la liste d'attente
- lorsqu'une place se libère une procédure d'admission est mise en place avec une évaluation des besoins et attentes de l'enfant et de sa famille.

Une équipe pluridisciplinaire

Sous la responsabilité du Directeur, garant des projets individuels des enfants, le SESSAD propose aux enfants et aux familles les compétences d'une équipe pluridisciplinaire :

- Médecin Pédiatre,
- Cheffe de service,
- Neuropsychologue,
- Psychologue clinicienne,
- Kinésithérapeute,
- Ergothérapeute,
- Psychomotricienne,
- Orthophoniste,
- Educateur spécialisé,
- Travailleur social,
- Secrétaire médicale.

Le SESSAD s'insère dans un réseau comprenant différents partenaires tels que les établissements scolaires, les services médico-sociaux et les lieux d'intégration extra-scolaires.

SESSAD Handicap Moteur

Ouverture des bureaux :

du lundi au mercredi : 8h30-12h15,
13h00-16h45,
Jeudi et Vendredi : 8h30-12h15,
13h00-16h30

**27, Rue du Stade
16400 LA COURONNE**

Tel : 05.45.90.80.87
mail : sessad@adimc16.fr
site : adimc16.org



Public accueilli

Le SESSAD accueille les enfants de 2 à 16 ans, présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés.

Agrément

Vingt-sept places pour enfants handicapés moteurs, dont cinq pourront être proposées à de jeunes polyhandicapés en phase de diagnostic et /ou dans l'attente d'une orientation.

Modalités d'inscription

Orientation sur décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Financement

Dotation globale annuelle,
100% CPAM.

Périodes d'ouverture

200 jours ouvrables dans l'année :
Fermeture, une semaine à chaque vacances scolaires plus cinq semaines l'été.

**Association Départementale
des *Infirme Moteurs Cérébraux*
de la Charente**



S. E. S. S. A. D.

(Service d'Education et de Soins Spécialisés À Domicile)